



CHARTRE DU CLUB

NOM et Prénom du licencié : _____

Nom et Prénom du responsable légal (licencié mineur) : _____

• JOUEUR

Licence et cotisation : Afin de participer aux entraînements et matchs de son équipe, le joueur se doit d'être **licencié** au sein du NETS BC et d'avoir **payé sa cotisation** annuelle (détail des modalités de paiement sur la fiche des licences).

Entraînements et matchs : Une fois les modalités administratives effectuées, le licencié s'engage à être prêt (en tenue et dans le gymnase) avant le début des entraînements et des rencontres, en fonction des horaires définies par le club ainsi que des instructions données par le coach. En cas d'absence ou de retard, le licencié se doit de prévenir son entraîneur.

Respect des personnes et du matériel : Le licencié se doit, dans son langage verbal et sa gestuelle, de **respecter son entraîneur, ses coéquipiers, les adversaires, arbitres, OTM**, ainsi que toute autre personne présente dans le lieu de pratique. De même, il ne doit pas détériorer le matériel mis à sa disposition lors des entraînements et matchs, ainsi que les structures dans lesquelles il joue.

Sans les bénévoles, les Officiels de Table de Marque et les arbitres, les rencontres ne peuvent pas avoir lieu. Le NET'S BC demande donc à tous ses licenciés de respecter toutes les personnes veillant au bon déroulement des rencontres. En cas de litige ou de différends, le licencié doit rester courtois lors des explications.

Valeurs du club : Le club du NETS BC se base sur trois valeurs essentielles, le **respect**, la **solidarité** et la **bienveillance**. En adhérant au NETS BC, le licencié joue à l'image du club et se doit, en plus de les appliquer, de véhiculer les valeurs du club. En tant que joueur, officiel, ou spectateur.

Sanctions : Les **pénalités financières seront à la charge du licencié**, après étude du dossier par la commission de discipline. Cela concernera les fautes techniques, fautes disqualifiantes, ouvertures de dossiers de discipline ou toute autre démarche payante.

• VIE DU CLUB

Caution : Cette année le club a pris la décision de mettre un système de caution, afin d'inciter les licenciées et/ou leurs proches à participer à la vie du club. Les missions peuvent être rattachées à l'aspect sportif et/ou animation. **La caution est fixée à 50€**, elle sera rendue après deux actions club, le détail de celles-ci sera donné lors de la réunion de reprise.

Déroulement des rencontres : Vous avez choisi d'adhérer à une association sportive, qui organise tous les weekends de nombreuses rencontres. Il vous sera demandé d'arbitrer, de faire la table de marque, responsable de salle ... durant la saison, afin que toutes les rencontres se déroulent au mieux. Des formations sont dispensées par le club pour l'arbitrage et la tenue de la table de marque.



Événements divers : Outre l'aspect sportif, le club vous propose également des événements autres, tels que des lotos, un vide grenier, des soirées ... nous avons besoin d'aide pour la mise en place, le bon déroulement (buvette, ...) et le rangement.

Partenaires : Le club a signé des accords avec des sponsors, qui permettent de financer en partie les dépenses du club (maillots, engagements ...). En contre-partie, le club se doit d'en faire la publicité auprès de ses licenciés, n'hésitez pas à aller les rencontrer, et à profiter de leurs services en précisant votre adhésion au club. Vous trouverez la liste de nos partenaires sur notre site internet, et nous vous remercions d'avance pour les nouveaux sponsors que vous pourrez nous trouver.

• PARENTS ET ACCOMPAGNATEURS

Supporter : Toute personne accompagnant un licencié lors d'un entraînement et/ou d'un match se doit **d'encourager**. Il est également obligatoire de **respecter** les coéquipiers, les officiels, et tous les autres bénévoles veillant au bon déroulement des rencontres.

Entraîneurs : Le club fait de son mieux pour vous proposer des **entraîneurs expérimentés et qualifiés**, les accompagnateurs sont donc priés de ne pas interférer avec leurs consignes de jeu (sauf si rôle d'assistant coach). En cas de désaccord avec l'entraîneur, il sera possible d'en discuter directement avec lui, hors horaires de pratique.

Référent d'équipe : Dès le début de la saison, il sera demandé aux parents des joueurs de désigner un parent référent de l'équipe. Ce rôle consiste à aider le coach dans l'organisation des weekends, et d'inciter les autres parents à contribuer à la vie de l'équipe. Les parents devront participer à la préparation de la collation d'après match, lavage des maillots, co-voiturage pour les déplacements, ... sans oublier l'aspect social, avec l'organisation d'activités en équipe, hors basketball. Une licence par équipe sera offerte par le club pour un parent OTM.

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »